

CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

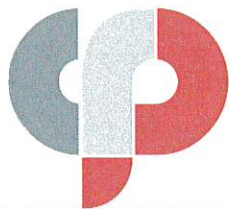
ASSOCIATION INSERTION EMPLOI BEARN ADOUR

Place de la Tour

64 160 MORLAAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018



CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

**ASSOCIATION INSERTION
EMPLOI BEARN ADOUR**

Place de la Tour

64 160 MORLAAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'association INSERTION EMPLOI BEARN ADOUR,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSERTION EMPLOI BEARN ADOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le traitement comptable de la subvention perçue au titre du dispositif « Garantie Jeunes ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le suivi et l'évaluation des subventions de fonctionnement ;
- Les enregistrements concernant les provisions liées au personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PAU, le 2 mai 2019

CABINET PERES SARL
Commissaire aux comptes
Représenté par
Monsieur Eric LAGRILLE



BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires		3 048.98		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 048.98			
Avances et acomptes	3 768.32	3 768.32		
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	168 590.91	161 653.91	6 937.00	10 821.50
Installations techniques, matériels	301.39	301.39		
Autres immobilisations corporelles	77 844.03	70 046.79	7 797.24	13 877.64
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	341.00		341.00	10 441.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	253 894.63	238 819.39	15 075.24	35 140.14
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	266 837.80		266 837.80	354 227.61
Autres	1 463.95		1 463.95	6 331.06
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	243 771.88		243 771.88	147 585.51
Charges constatées d'avance (3)	2 912.33		2 912.33	2 326.95
TOTAL (III)	514 985.96		514 985.96	510 471.13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	768 880.59	238 819.39	530 061.20	545 611.27
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	91 421.52	91 421.52
Écarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	186 904.82	186 904.82
Report à nouveau	-72 635.93	-57 838.02
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-3 660.54	-14 797.91
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Écarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 733.40	6 787.25
Provisions réglementées	6 140.35	6 140.35
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	210 903.62	218 618.01
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	46 827.51	130 305.33
Provisions pour charge	50 633.00	37 690.00
TOTAL (III)	97 460.51	167 995.33
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	72 687.04	600.00
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	72 687.04	600.00
DETTES (I)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 108.33	27 220.05
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 410.56	25 781.69
Dettes fiscales et sociales	99 441.14	104 495.97
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50.00	150.22
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 000.00	750.00
TOTAL (V)	149 010.03	158 397.93
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	530 061.20	545 611.27
(1) Dont à plus d'un an		25 075.11
(1) Dont à moins d'un an	149 010.03	133 322.82
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 680.00	2 060.00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	787 439.54	808 999.69
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	161 146.18	62 633.20
Report de ressources non utilisées	600.00	1 052.90
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	3 950.77	4 826.32
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	954 816.49	879 572.11
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	117 247.80	128 353.64
Impôts, taxes et versements assimilés	24 084.00	24 031.72
Salaires et traitements	433 576.44	402 188.55
Charges sociales	172 221.35	166 307.64
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 503.70	12 857.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	132 269.58	124 607.01
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	73 634.97	44 958.82
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	963 537.84	903 304.46
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-8 721.35	-23 732.35
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	809.59	770.53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	809.59	770.53
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 381.63	1 265.14
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 381.63	1 265.14
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-572.04	-494.61

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 680.00	8 022.09
Sur opérations en capital	4 053.85	4 053.85
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 733.85	12 075.94
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9.00	2 589.89
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	9.00	2 589.89
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	5 724.85	9 486.05
Impôt sur les bénéfices	92.00	57.00
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-3 660.54	-14 797.91
TOTAL DES PRODUITS	961 359.93	892 418.58
TOTAL DES CHARGES	965 020.47	907 216.49
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-3 660.54	-14 797.91
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature	29 176.00	29 176.00
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	29 176.00	29 176.00
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	29 176.00	29 176.00
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	29 176.00	29 176.00
TOTAL	-3 660.54	-14 797.91
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i> <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 680.00	8 022.09
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		2 589.89
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	5 724.85	9 486.05

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Changement de méthode pour la comptabilisation de la Garantie Jeunes en 2018 suite à la réception de la nouvelle note du 15 mars 2019 de la DGEFP.

Nous avons en fonds dédiés 50% de la subvention Garantie Jeunes 2018 soit 64 000 € au lieu d'une provision de pour risque de 24 960 et donc un impact sur le résultat de -39 040 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

les comptes sont arrêtés selon le règlement 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par :

- le règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015
- le règlement N°2016-07 du 04 novembre 2016

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	1 an
- Inst. et aménag. constructions	5 à 10 ans
- Matériel	3 ans
- Inst. et aménag. divers	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau informa.	3 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES	
Cabinet PERES SARL Désignation Société de Commissariat aux Comptes 167 Bis Avenue de la République CS 30405 64146 LONS Cedex	VALEUR NETTE
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V, brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	6 817		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui	60 369		
		Instal.géné., agencés & aménagés const.	108 222		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		301		
		Instal. gén., agencés & aménagés divers	11 446		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	19 426		
		Matériel de bureau & info., mobilier	46 433		539
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	246 198		539
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		10 441		-10 100
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	10 441		-10 100
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	263 456		-9 561

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation léga Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			6 817	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			60 369	
		Ins. gal. agen. amé. cons			108 222	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				301	
		Ins. gal. agen. amé. div.			11 446	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			19 426	
		Mat.bureau, info., mob.			46 972	
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			246 736	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				341	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			341	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			253 895	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	6 817			6 817
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui	60 369			60 369
Inst. générales agen. aménag. cons.	97 400	3 885		101 285
Inst. techniques matériel et outil. industriels	301			301
Inst. générales agencem. amén. div	8 713	460		9 173
Autres immos corporelles				
Matériel de transport	12 767	3 885		16 652
Mat. bureau et informatique, mob.	41 947	2 274		44 221
Emballages récupérables divers				
TOTAL	221 498	10 504		232 002
TOTAL GENERAL	228 316	10 504		238 819

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'indemnité de départ à la retraite est de 50 633 € à la clôture de l'exercice.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation : 3 %

Table de mortalité : INSEE 2010-2012

Départ volontaire à la retraite : 62 ans

Taux de turn over : 1.00 %

Taux moyen des charges patronales 45.40 %

IEBAS SARL
Cabinet d'Experts Comptes
Société de Commissaires aux Comptes
10, Avenue Jean Mérimée
64146 Lons-les-Sauloux Cedex

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	266 838	266 838	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 464	1 464	
	Charges constatées d'avance	2 912	2 912	
	TOTAUX	271 214	271 214	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 912
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 912

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 464
Disponibilités	
TOTAL	1 464

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
			A	B	C	D=A-B+C
Env. Souple Morlaas	2017	1 000.00	600.00	600.00		
Env. Souple Morlaas	2018	1 000.00			346.00	346.00
Garantie Jeunes	2018	128 000.00			64 000.00	64 000.00
Env. Souple OS1	2018	10 000.00			4 638.04	4 638.04
Env. Souple Séniors OS1	2018	5 000.00			3 703.00	3 703.00
TOTAL		145 000.00	600.00	600.00	72 687.04	72 687.04

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
Situations
1 Bis Avenue Jean Monnet
CS 30405
64148 LONS Cedex

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max, à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d'1 an à l'origine	25 108	25 108		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		23 411	23 411		
Personnel & comptes rattachés		46 683	46 683		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		52 663	52 663		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	95	95		
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		50	50		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 000	1 000		
TOTAUX		149 010	149 010		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

IEBA - ASSOCIATION I.E.B.A.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30466
69111 SAINTE-GENEVIÈVE Cedex

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 134
Dettes fiscales et sociales	67 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	50
TOTAL DES CHARGES À PAYER	81 094

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS

Cabinet PIERES SARL Date de clôture : 31/12/2018 Société des Comptes 167 des Comptes 64146 LONS						
Des subventions d'investissement						
N° Cpte 131000	Organisme	Utilisation	Montant début exercice	Augment.	Diminution	Montant fin exercice
2 011	Agefiph	IB Diffusion/Aste	1 686.48			1 686.48
2 014	Fondation caisse d'Epargne	Fiat Scudo	13 000.00			13 000.00
	TM2O	Fiat Scudo	1 000.00			1 000.00
	Association Vie et Culture	Fiat Scudo	5 000.00			5 000.00
	TOTAL		20 686.48	0.00	0.00	20 686.48
N° Cpte 139000	Amort. des subventions		Montant début exercice	Augment.	Diminution	Montant fin exercice
	IB DIFFUSION / ASTE					
	Immo 87		1 166.96	168.65		1 335.61
	Immo106		12 732.27	3 885.20		16 617.47
	TOTAL		13 899.23	4 053.85	0.00	17 953.08

2 733.40

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

VARIATION DES PROVISIONS

	Provisions à la clôture de l'exercice N-1	Augmentation N	Diminution N	Provisions à la clôture de l'exercice N
IEJ 2016 (1412 + 19490)	8 587.32		8 587.32	0.00
IEJ 2016 2017	3 000.00		3 000.00	0.00
GJ 2017	35 840.00		35 840.00	0.00
Emploi Avenir 2017	1 351.00	2 732.00		4 083.00
Animation 2017 CR	542.00		542.00	0.00
Animation 2017 FSE	2 550.00		2 550.00	0.00
Mob 2017	1 404.00		1 404.00	0.00
OS1 MOP	7 049.61		7 049.61	0.00
Env Souples 2017	5 403.18		5 403.18	0.00
Séniors 2017	4 283.22		4 283.22	0.00
OS1 2018		1 323.10		1 323.10
OS2 2018		3 815.91		3 815.91
OS3 Animation 2018		32 713.68		32 713.68
Animation 2018 CR		3 350.00		3 350.00
EMA Région		847.85		847.85
EMA FSE		693.97		693.97
Risque Prudhomal	60 295.00		60 295.00	0.00
Provision IDR	37 690.00	12 943.00		50 633.00
TOTAUX	167 995.33	58 419.51	128 954.33	97 460.51

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Codex

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SUBVENTIONS RECUES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	Montant
Directe	242 341.00
Communes	135 184.62
FSE OIPSA	165 433.97
Conseil Départemental	99 808.80
Conseil Régional	102 822.50
Pôle Emploi	30 598.65
CAF Action Logement	7 000.00
CLAJJ	3 000.00
ENEDIS	1 250.00
	787 439.54

Cabinet FENET
 Cabinet FENET
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 3010
 64146 LORSE - France